

## HONORAIRES DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Bien immobilier dont le prix de vente TTC est compris entre :

Jusqu'à 30 000€	3 000€ TTC
30 001€ et 70 000€	5 000€ TTC
70 001€ et 120 000€	7% TTC
120 001€ et 200 000€	6% TTC
Au-delà de 200 000€	5% TTC

Avis de valeur écrit et circonstancié 150€ TTC

Nota : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire indiquée au mandat.

**TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC**

[www.immo-de-france-smc.fr](http://www.immo-de-france-smc.fr)

## HONORAIRES DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Bien immobilier dont le prix de vente TTC est compris entre :

Jusqu'à 30 000€	3 000€ TTC
30 001€ et 70 000€	5 000€ TTC
70 001€ et 120 000€	7% TTC
120 001€ et 200 000€	6% TTC
Au-delà de 200 000€	5% TTC

Avis de valeur écrit et circonstancié 150€ TTC

Nota : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire indiquée au mandat.

**TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC**

[www.immo-de-france-smc.fr](http://www.immo-de-france-smc.fr)

## TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES

### GESTION DE BIENS

#### Montant des honoraires d'administration de biens :

- 8,40% TTC des sommes encaissées (à la charge du propriétaire)

#### Option Assurance « garantie des loyers impayés » :

- 2 % des sommes encaissées (à la charge du propriétaire)
- 

### LOCATION

#### Honoraires de rédaction de bail et d'état des lieux :

• VILLEFRANCHE ET MOINS DE 10 KM		• A PARTIR DE 10 KM	
Bail	Etat des lieux	Bail	Etat des lieux
• 5 € < 40 m <sup>2</sup> (dont 1 €/m <sup>2</sup> )		• 7 € < 40 m <sup>2</sup> (dont 2€/m <sup>2</sup> )	
• 4 € < 80 m <sup>2</sup> (dont 1€/m <sup>2</sup> )		• 6 € < 80 m <sup>2</sup> (dont 2 €/m <sup>2</sup> )	
• 3 € > 80 m <sup>2</sup> (dont 1€/m <sup>2</sup> )		• 5 € > 80 m <sup>2</sup> (dont 2€/m <sup>2</sup> )	

Locaux commerciaux/professionnels : 5 % HT du montant annuel du loyer

Ces honoraires étant appliqués à la charge du propriétaire et du locataire

### VENTE ou RECHERCHE DE BIENS

• PRIX DE VENTE	• POURCENTAGE / FORFAIT TTC
• Jusqu'à 30 000 €	• 3 000 €
• De 30 001 € à 70 000 €	• 5 000 €
• De 70 001 € à 120 000 €	• 7 %
• De 120 001 € à 200 000 €	• 6 %
• A partir de 200 001 €	• 5 %